

## PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 19 mars 2025

**Objet : Changements importants concernant les règles de passage au 2<sup>e</sup> cycle, applicables dès cette année**

Aux parents des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire

Nous souhaitons vous informer que le ministère de l'Éducation a annoncé des changements importants concernant les règles de passage au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire applicables pour l'année scolaire en cours 2024-2025. Ces changements mettent fin à la pratique connue sous le nom de « déboulage », une pratique répandue dans les écoles du Québec et qui reconnaissait la réussite d'une matière de niveau inférieur à la suite de la réussite de cette matière au niveau supérieur correspondant.

Ces changements s'appuient sur l'article 28 du Régime pédagogique qui précise que « **Au second cycle de l'enseignement secondaire, le passage de l'élève d'une année à l'autre s'effectue par matière [...]** ».

### Particularités pour l'année scolaire 2024-2025

Seuls les élèves inscrits dans une matière de 5<sup>e</sup> secondaire concernée par le « déboulage » (français, anglais, éducation physique et à la santé, arts) et ayant eu un échec dans cette même matière de 4<sup>e</sup> secondaire en 2023-2024 pourront bénéficier du « déboulage » à la fin de l'année scolaire actuelle.

### Après 2024-2025

La réussite d'une matière repose toujours sur l'obtention d'un résultat de 60% et plus attribué par un enseignant à la suite de l'évaluation des apprentissages. **Aucun « déboulage » ne sera accordé après la session des épreuves ministérielles d'août 2025.** L'élève qui serait toujours en échec d'une matière de 4<sup>e</sup> secondaire et dont la matière correspondante de 5<sup>e</sup> secondaire n'a pas été réussie devra prendre les moyens pour réussir la matière de 4<sup>e</sup> secondaire sans compter sur le « déboulage ». Il devra aussi prendre les moyens pour réussir cette même matière de 5<sup>e</sup> secondaire afin d'obtenir les unités nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES). Cette décision vise à renforcer l'intégrité des acquis en reflétant une maîtrise réelle des apprentissages.

Nous sommes conscients que ces changements peuvent susciter des questions. Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour accompagner les élèves dans leur réussite et leur offrir le soutien nécessaire.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec la direction de votre école secondaire. Ensemble, nous continuerons à travailler pour le succès de chaque élève.

Recevez nos meilleures salutations,



Annie Dubois  
Directrice des Services éducatifs  
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy